COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Sylvestre, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique TERRANA, Maire.
Date de la convocation : 25 juin 2026

ORDRE DU JOUR

- CC ELAN – Désignation d'un référent Transition – Economie circulaire – Déchets
- Convention avec la commune de Rilhac Rancon – Classe ULIS
- Convention avec Orano relative aux travaux envisagés sur un chemin communal situé entre les parcelles cadastrées E 223 et D 52
- Convention avec la SPA 2026 - fourrière
- Acquisition d'une épareuse
- Projet : Enfouissement des lignes électriques sur le site de Grandmont – SEHV
- Questions diverses

Présents : Mme TERRANA Angélique, Mme MORELL BONNEAU Géraldyne, M. GIBAUD Bernard, Mme VASSEUR Marie-Claire, M. LACROIX Yves, M. BINET Christian, Mme JOUANNET Annick, Mme CIBERT Isabelle, M. THENAULT Fabrice, Mme BERLAND Sophie, M. BOULESTEIX Guillaume, Mme BONNEAU-VALLADE Gaëlle.

Excusés : M. FAURE Raymond, M. FERMOND Nicolas, Mme KIEFFER Mireille,

Secrétaire de séance : Mme VASSEUR Marie-Claire

CC ELAN – DESIGNATION D'UN REFERENT TRANSITION – ECONOMIE CIRCULAIRE – DECHETS

Dans le cadre des politiques de transition écologique et énergétique, la communauté de communes ELAN et le SYDED 87 souhaitent renforcer la collaboration avec les communes.
L'objectif est d'améliorer la communication, le partage d'informations et l'accompagnement des projets locaux.
Il est proposé de désigner un référent communal dédié à ces thématiques au sein du conseil municipal.

Pour la communauté de communes ELAN, ce référent sera l'interlocuteur privilégié des services concernés. Il interviendra sur des sujets variés regroupés sous « Plus Vert l'Avenir » tels que : les énergies renouvelables, l'économie, l'agriculture et la forêt, mobilités, les déchets, la rénovation du bâti et le cadre de vie, ainsi que la biodiversité et plus largement toute démarche transversale contribuant aux transitions écologiques et énergétiques du territoire. Le référent participera aux groupes de travail et au réseau dédié et sera ambassadeur des transitions écologiques dans sa commune.
Il suivra le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et sa révision d'ici 2027 et pourra proposer et valoriser des projets communaux.

Au sein du SYDED 87, il intégrera un réseau de 175 communes.
Il sera formé à l'économie circulaire et au projet « SYDED 2035 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Désigner M. Bernard GIRAUD référent Transition – Economie circulaire – Déchets auprès de la communauté de communes ELAN et du SYDED 87

CONVENTION DE PARTICIPATION AVEC LA COMMUNE DE RILHAC RANCON – CLASSE ULIS 2025-2026

La commune de Rilhac-Rancon a informé la commune que leur commune accueillait un élève de Saint-Sylvestre en classe ULIS à l'école élémentaire Jean Jaurès.

Le code de l'éducation article L212-8 permet que « *lorsque les écoles d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence* ».
Ainsi Madame le Maire de Rilhac-Rancon propose à la commune de Saint-Sylvestre de participer aux frais. Cette participation est calculée en fonction du coût moyen par élève sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles. Le coût est estimé à 1083,20 € par élève.
Madame le Maire demande l'autorisation de participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS à hauteur de 1083,20 € par élève, et de signer la convention avec la commune de Rilhac-Rancon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- De participer aux frais de fonctionnement de la classe ULIS à hauteur de 1083,20 € par élève
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Rilhac-Rancon

CONVENTION AVEC ORANO RELATIVE AUX TRAVAUX ENVISAGES SUR UN CHEMIN COMMUNAL SITUE ENTRE LES PARCELLES CADASTREES E 223 ET D 52

Dans le cadre de travaux visant à capter les eaux de ruissellement de l'ancien site minier de Fanay dans le secteur des Sagnes, Orano Mining entend effectuer des travaux sur le chemin communal dans le but de limiter l'infiltration de ces eaux dans les travaux miniers souterrains.
Pour ce faire, Orano Mining souhaite s'accorder avec la commune de Saint-Sylvestre sur les modalités d'exécution.
Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le contenu du projet de convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative aux travaux envisagés avec Orano.

CONVENTION AVEC LA SPA 2026 - FOURRIERE

La commune de Saint-Sylvestre n'ayant pas de fourrière règlementaire confie à la fourrière départementale le soin d'accueillir les animaux domestiques trouvés sur le territoire de la commune en application de l'article L211-24 du code rural.
Le coût est de 1,22 € par habitant pour l'année 2026.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention fourrière avec la SPA

ACQUISITION D'UNE EPAREUSE

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir une nouvelle épareuse pour permettre de faucher les bas côtés des routes.

Elle informe le conseil municipal que deux possibilités s'offrent à la commune :
- Demander à un prestataire de réaliser l'entretien des bas-côtés de la voirie communale. En 2018 le coût été estimé à 10.000€ / an avec un seul passage à l'année
- Acheter une épareuse et continuer les travaux d'entretien en régie. Les cantonniers effectuent deux passages par an : une coupe de sécurité et une coupe débroussaillage.

Elle présente trois devis proposés par l'entreprise Noremat.
- **OPTIMA M51 reconstruite (2026)**
 Livrée, montée et garantie 1 an : **37 000 € sur châssis**
 (Équivalent neuf : 50 000 €)
- **DEXTRA M54 reconstruite (2026)**
 Livrée, montée et garantie 1 an : **36 000 € sur châssis ou 33 600€ sur relevage 3 points**
 (Équivalent neuf : 44 000 € sur châssis ou 41 500€ sur relevage 3 points)

- **OPTIMA M56 ED rénovée (2016)**
 Livrée, montée et garantie 6 mois : **35 000 € sur châssis**
 (Équivalent neuf : 51 000 €)

Elle présente également un devis proposé par l'entreprise Maridat

- **Rousseau Kastor 550 PA Pro**
 Epareuse neuve
 + reprise épareuse Rousseau de la commune
 Coût : 42.000 €

Madame le Maire demande l'avis du conseil municipal pour les suites, sachant que la commune attend le devis d'une autre entreprise.

Le conseil municipal souhaite que les travaux d'entretien se fassent en régie et optent pour l'achat d'une épareuse.
Le conseil souhaite avoir des précisions :

- Différence entre reconstruite et rénovée
- Nombre d'heures de travail des épareuses
- Durée de garantie pour l'épareuse neuve
- Proposition de reprise de l'épareuse communale par Noremat ?

Madame le Maire informe qu'il sera nécessaire d'étudier le cas échant la possibilité d'une ligne de trésorerie pour financer l'épareuse.

PROJET : ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES SUR LE SITE DE GRANDMONT – SEHV

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de demander au SEHV de programmer vers 2032 des travaux d'enfouissement sur le site de Grandmont.
Les coûts seront à charge du SEHV. La commune devra prendre de son côté les frais d'enfouissement de l'éclairage public.
Pour commencer les démarches, il faudrait faire une demande écrite adressée au Président du SEHV, courrier qui n'engagera pas la commune.

Madame le Maire demande au conseil municipal son avis.

Le conseil municipal donne son accord à Madame le Maire d'écrire un courrier au SEHV pour demander l'inscription de l'enfouissement des lignes électriques au planning du SEHV.

MOTION

Considérant les principes fondamentaux de l'école inclusive garantissant à chaque enfant, quelles que soient ses difficultés ou sa situation de handicap, un accès égal à l'instruction et à l'accompagnement nécessaire à sa réussite scolaire ;

Considérant les notifications d'accompagnement établies par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour plusieurs élèves scolarisés à l'école de Saint-Sylvestre ;

Considérant que quatre enfants de l'établissement bénéficient ou sont susceptibles de bénéficier d'un accompagnement humain adapté à leurs besoins spécifiques ;

Considérant la décision de réorganisation des moyens d'accompagnement AESH à compter de la rentrée scolaire 2026, impliquant une réduction significative du temps de présence de l'AESH actuellement en poste au sein de l'école ;

Considérant les conséquences directes que cette réduction pourrait avoir sur la qualité de l'accompagnement, la continuité éducative, l'inclusion scolaire et l'équilibre personnel des enfants concernés, notamment ceux présentant des troubles du neurodéveloppement et des troubles du spectre de l'autisme ;

Considérant l'importance particulière de l'école communale dans un territoire rural comme Saint-Sylvestre, en tant que lieu de vie, de socialisation et de cohésion locale ;

Considérant l'inquiétude légitime exprimée par les familles concernées, l'équipe éducative et la municipalité ;

Tout en réaffirmant son respect et son soutien au travail des services de l'Éducation nationale, des enseignants et des personnels d'accompagnement, souvent confrontés à des contraintes importantes de moyens ;

Le Conseil municipal de Saint-Sylvestre :

- exprime sa très vive préoccupation face à la réduction annoncée des moyens d'accompagnement AESH au sein de l'école communale ;
- demande à Madame l'Inspectrice d'Académie de bien vouloir réexaminer cette organisation afin de garantir le maintien des moyens humains nécessaires, à hauteur des besoins constatés et des notifications en vigueur ;
- rappelle son attachement indéfectible au principe d'égalité des chances et à une école pleinement inclusive, respectueuse des besoins de chaque enfant ;
- sollicite l'organisation rapide d'un échange associant les services de l'Éducation nationale, la communauté éducative, les familles concernées et la municipalité afin d'examiner collectivement les solutions possibles ;
- mandate Madame le Maire pour transmettre la présente motion à Madame l'Inspectrice d'Académie, à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne, ainsi qu'aux parlementaires du département.

Adoptée par le Conseil municipal de Saint-Sylvestre,

DIVERS

- Bulletins municipaux
 Mme Isabelle CIBERT demande à ce que plus d'exemplaires lui soient transmis.
 Les conseillers municipaux informent que certaines maisons n'ont pas de boites aux lettres ou que la présence de chiens empêche la distribution des bulletins.
- Travaux - Plaque vitrée de protection du puits de la mairie.
 Deux devis : GBM et Verre solution. Le conseil municipal opte pour le devis de Verre Solution
- Travaux Ecoles
 Madame le Maire informe que EDF subventionne à partir du 26 juin jusqu'à fin août 400 € pour tout matériel destinés rafraichir les locaux des établissements publics.
 Des travaux pour permettre le refroidissement de l'école sont à prévoir :
 1er temps : ombrage partiel de la cour de récréation
 2ème temps : réfléchir à un système pour climatiser les bâtiments, avec une priorité sur le local où les enfants dorment ainsi que sur les chaudières à changer car vieillissantes ou défectueuses.
 Réflexion d'une pompe à chaleur pour l'école maternelle. L'ingénierie pourra être prise en charge par les services de l'Etat.
- Repas du 7 juillet qui sera suivi pour les conseillers municipaux d'une visite des bâtiments communaux.
- Murs de l'école : un devis transmis par l'entreprise Mandon – Coût : environ 10.800 €.
- Travaux rue du Presbytère
 Deux devis ont été réétudiés : Colas et Massy
 L'un propose l'écoulement des eaux au milieu de la voirie, ce qui a l'avantage de protéger les constructions avoisinantes, mais est plus cher que le 2ème devis.
- Madame le Maire informe que certains membres du conseil municipal sont allés à la rencontre proposée par le centre des pompiers d'Ambazac.
 Le conseil souhaite inscrire à l'ordre du jour une subvention pour l'amicale des pompiers d'Ambazac.
- Visite du site des Sauvages par le conseil municipal
 Proposition : dimanche 4 octobre 2026 au matin.
- Visite de l'entreprise de M. Tioni – Proposition : Le 12 ou le 19 septembre 2026

- Référents CC ELAN
 Economie : Mme MORELL BONNEAU Géraldyne
 Tourisme : M. LACROIX Yves et Mme CIBERT Isabelle
 Culture : M. BOUELSTEIX Guillaume
 Chemins de randonnée : M. LACROIX Yves et Mme CIBERT Isabelle
 Contractualisation : Mme TERRANA Angélique